

Natixis informe le public que les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes en 2011 figurent aux pages 312 et 313 du Document de référence 2011 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mars 2012 sous le n°D.12-0211.

Le Document de référence 2011 peut être consulté dans l'espace Communication Financière du site internet de la Société ([www.natixis.com](http://www.natixis.com) > Communication Financière > Information réglementée > Rapports sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise) ainsi que sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Des exemplaires du document de référence sont également disponibles au siège de la société Natixis.